

# Tarifs année scolaire 2022/2023

Ecole Notre-Dame - le Vernet-Sainte-Marguerite

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

### I. Forfait de scolarité mensuel sur 10 mois

Enfant de moins de 3 ans inscrit en toute petite section : 56 € par mois		
Maternelles-CP	1 enfant : 36€ par mois	2 enfants ou plus : -10 % sur la scolarité du ou des plus âgés
CE CM	1 enfant : 31€ par mois	2 enfants ou plus : -10 % sur la scolarité du ou des plus âgés

**Ce forfait englobe toutes les dépenses de fournitures, de fichiers et les contributions diocésaines et de solidarité.**

### II. Cantine

Le forfait demi-pension est un tarif annuel calculé sur le nombre de repas à prendre dans l'année scolaire. Le paiement est échelonné sur dix mois et ne tient pas compte du nombre de jours de demi-pension du mois concerné. Sur demande, le forfait choisi pourra évoluer pendant l'année scolaire en fonction des besoins de la famille et sera alors recalculé.

Forfait demi-pension 4 repas par semaine*	69 €/ mois sur 10 mois
Forfait demi-pension 3 repas par semaine*	57 €/ mois sur 10 mois
Forfait demi-pension 2 repas par semaine*	44 €/mois sur 10 mois
Repas occasionnel	6.30 €

*\*Les annulations de repas doivent être formulées 48 heures à l'avance (jours ouvrés), par mail, pour que le repas puisse être remboursé. Seule la charge inhérente au repas (4 €/repas) sera déduite.*

### III. Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des familles. Toute détérioration ou perte sera facturée.

### IV. Sorties scolaires et activités sportives :

Selon les activités, une participation peut être demandée aux familles.

## TARIFS DE LA GARDERIE

### I. Facturation :

Une heure est facturée 0,50 €.

Toute heure entamée est due. Toute heure entamée après 18h30 est facturée 5 €.

### II. Goûter

En cas d'oubli, ou de retard des parents à 16h40, un goûter peut être proposé à votre enfant. Il s'agit d'une solution de secours et elle ne peut pas être mise en place tous les jours. Ce goûter est facturé 1 €.

## PAIEMENT DE LA SCOLARITÉ ET DE LA GARDERIE

La facture sera collée dans le cahier de liaison en début de mois.

Vous pouvez régler soit : par virement en indiquant le mois réglé ; soit par chèque à l'ordre de l'OGEC Notre-Dame ; soit en espèces avec l'appoint.

### Contacts :

- mail de l'école : [ecolenotredame63710@orange.fr](mailto:ecolenotredame63710@orange.fr)

- téléphone de l'école : 04-73-88-62-76

téléphone de la garderie : 04-73-88-63-12